

PAGE D'ACCUEIL

TOUTE L'INFO

[À la Une](#)[Économie](#)[Devises](#)[Sport](#)[Technologie](#)[Insolite](#)

COTATION

Career Centre

Visitez notre nouvel espace carrières. Cliquez ici

Produits et Services[Support](#)**A propos de Thomson Reuters**

Un physicien nucléaire condamné pour projet terroriste

vendredi 4 mai 2012 15h07

[Imprimer cet article](#) | [Page simple](#)

[-] Texte [+]



par Thierry Lévêque

PARIS (Reuters) - Un physicien nucléaire franco-algérien, Adlène Hicheur, a été condamné vendredi à Paris à cinq ans de prison dont un avec sursis pour avoir préparé en 2009 un attentat en France lors de conversations sur internet avec un islamiste basé en Algérie.

1 / 1

[Plein écran](#)

Le tribunal n'a pas totalement suivi les réquisitions de l'accusation qui souhaitait six ans de prison ferme.

La défense avait plaidé la relaxe car Adlène Hicheur, 35 ans, qui n'a jamais bougé de son siège et de son écran d'ordinateur et n'a jamais rencontré physiquement son interlocuteur islamiste, se dit victime d'un délit d'opinion.

Me Patrick Baudoin, avocat du condamné, a qualifié le jugement "d'injustice révoltante", tout en expliquant qu'il n'était pas en mesure de dire de suite s'il ferait appel.

Adlène Hicheur sortirait très prochainement de prison s'il acceptait la sentence, au bénéfice des remises de peine automatiques, puisqu'il a déjà purgé plus de deux ans et demi de détention, depuis octobre 2009.

"Ce jugement est parfaitement abusif. On peut parler, et c'est très dangereux pour les libertés, d'une accusation de pré-terrorisme", a dit l'avocat.

Cette affaire a été jugée dans un climat de tension lié à sept meurtres commis à Toulouse et Montauban par Mohamed Merah, un autre islamiste radical. Une opération de police a en outre dans la foulée abouti à l'incarcération de plusieurs membres d'un groupe supposé violent, "Forsane Alizza".

Au procès en mars, l'accusation avait qualifié le prévenu Adlène Hicheur de "conseiller technique en attentats" et lui reprochait d'avoir fourni une feuille de route, un vade-mecum terroriste à son interlocuteur.

[Suite...](#)[Voir l'article sur la page simple](#)Page précédente [1](#) | [2](#) [Page suivante](#)**D'AUTRES NOUVELLES**[Les tractations politiques semblent sans issue en Grèce](#)[Sarkozy et la vie politique active, c'est fini, selon Guéant](#)[La droite peut gagner les législatives, selon Alain Juppé](#)[Les écologistes sont prêts à entrer au gouvernement](#)[Plus...](#)

PAGE D'ACCUEIL

TOUTE L'INFO

[À la Une](#)[Économie](#)[Devises](#)[Sport](#)[Technologie](#)[Insolite](#)

COTATION

Career Centre

Visitez notre nouvel espace carrières. Cliquez ici

Produits et Services[Support](#)**A propos de Thomson Reuters**

Un physicien nucléaire condamné pour projet terroriste

vendredi 4 mai 2012 15h07

[Imprimer cet article](#) | [Page simple](#)

[-] Texte [+]



Adlène Hicheur, titulaire d'un doctorat et qui travaillait au moment des faits au Centre européen de recherche nucléaire (Cern) à Genève, parlait dans des conversations cryptées sur internet avec un militant d'Al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), Mustapha Debchi.

PROJETS SUR UNE CASERNE

1 / 1

[Plein écran](#)

Il était notamment question de l'ouverture d'un compte bancaire anonyme en Suisse et de transferts

d'argent, ainsi que de projets d'attentats, Adlène Hicheur suggérant de cibler une unité militaire française basée près d'Annecy, engagée en Afghanistan. Le compte bancaire a effectivement été ouvert fin 2009.

Adlène Hicheur a aussi servi d'intermédiaire sur internet pour passer des messages d'Aqmi à des islamistes somaliens, soulignait l'accusation, s'appuyant sur l'historique des dialogues que le prévenu ne conteste pas, mais qu'il qualifie de simples discussions sans objet matériel.

Appuyés par la Ligue des droits de l'homme et un comité de soutien, les proches et la famille du prévenu sont revenus le soutenir en nombre au tribunal et certains ont protesté après le jugement devant les caméras.

Poursuivi pour "association de malfaiteurs en vue de commettre un acte de terrorisme", Adlène Hicheur encourait jusqu'à dix ans de prison.

Le procès a de nouveau remis sur la sellette les poursuites judiciaires antiterroristes en France, qui ont pour objet, avec l'incrimination "d'association de malfaiteurs", de prévenir les actions avant qu'elles ne soient commises.

Depuis la création de ce dispositif dans les années 1980, qui reste quasi unique au monde, les avocats et les associations de défense des droits de l'homme mettent en garde la justice contre le risque de création d'une forme de délit d'opinion.

Les autorités répondent qu'il s'agit d'une forme légale de réponse au terrorisme qui permet d'éviter les abus de droit comme les détentions illimitées sans fondement juridique de la base américaine de Guantanamo, à Cuba.

Édité par Patrick Vignal

[Voir l'article sur la page simple](#)

[Page précédente](#) | [1](#) | [2](#) | [Page suivante](#)

© Thomson Reuters 2012 Tous droits réservés.

D'AUTRES NOUVELLES

[Les tractations politiques semblent sans issue en Grèce](#)

[Sarkozy et la vie politique active, c'est fini, selon Guéant](#)

[La droite peut gagner les législatives, selon Alain Juppé](#)

[Les écologistes sont prêts à entrer au gouvernement](#)

[Plus...](#)